

REGLEMENT DU JEU « Candia Chandeleur »

Article 1 - Société organisatrice

La société Candia, société SASU, au capital de 80 540 557,50 euros, dont le siège social est situé 200 rue Raymond Losserand, 75014 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 352 014 955 (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise du 19/01/2024 au 31/03/2024, en France Métropolitaine, Corse incluse, un jeu gratuit avec obligation d'achat intitulé « **Candia Chandeleur** » (ci-après « le Jeu »). Le Jeu est mis en œuvre avec l'assistance de l'agence TLC Marketing France, située 92 avenue de Wagram, 75017 Paris, et agissant pour le compte de la Société Organisatrice.

Le Jeu est accessible sur Internet à l'adresse suivante : www.jeu-candia-chandeleur.fr

Le présent Règlement du Jeu (ci-après le « Règlement ») fixe les modalités de participation au Jeu. Toute participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement.

Article 2 - Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (Corse incluse et DROM-COM exclus), à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, des sociétés affiliées, et plus généralement de toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du dit Jeu, ainsi que les membres de leur famille.

Une seule participation possible par foyer (même nom et adresse postale) et par adresse e-mail. Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs pseudonymes reliés à un même foyer ainsi que de jouer à partir d'un compte ouvert pour le compte d'une autre personne.

Article 3 - Annonce du Jeu

Le Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Fronton bacs réfrigérés
- Bandes de rives
- Grand stop-rayon
- Entourage de prix
- Post et story sur les réseaux sociaux de Candia, Marguerite et Nature de Breton
- Bannière sur le site Candia
- Vidéo de présentation de la campagne avec la recette d'un chef
- Communiqué de Presse

Article 4 - Dotations

Sont mis en jeu :

- Pour les participants dont l'inscription et la participation sont valides : 500 000 abonnements de 3 mois de cours de cuisine en ligne offerts sur

www.academiedugout.fr d'une valeur unitaire commerciale de 11,99€ TTC par mois (soit 35,97€ TTC) ;

- Pour les gagnants par voie de tirage au sort : 2 repas de chef à domicile d'une valeur unitaire commerciale jusqu'à 400€ TTC, valable en France Métropolitaine, Corse incluse (DROM COM exclus).

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles extérieures à sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à la Société Organisatrice.

La dotation est non commercialisable mais peut être cédée gratuitement à un tiers.

La Société Organisatrice et TLC Marketing France se déchargent de toute responsabilité vis-à-vis des contre-indications et conditions d'utilisation des dotations. Au préalable, le bénéficiaire devra se renseigner sur ces contre-indications et conditions.

Article 5 - Modalités d'inscription et de participation au Jeu

5.1 - Inscription

Pour participer au Jeu, il suffit de :

- Acheter simultanément (en même temps/sur le même ticket de caisse) et peu importe le magasin, deux produits parmi les références listées ci-après, entre le 19 janvier et le 31 mars 2024 inclus (jusqu'à épuisement des stocks) :
 - o Nature de Breton beurre traditionnel demi-sel Bretagne (250g)
 - o Nature de Breton beurre traditionnel doux Bretagne (250g)
 - o GrandLait frais demi-écrémé (1L)
 - o GrandLait frais demi-écrémé (2L)
 - o GrandLait frais entier (1L)
 - o GrandLait frais entier (2L)
 - o Marguerite Lait frais micro-filtre demi-écrémé (1L)
 - o Marguerite Lait frais micro-filtre entier (1L)
- Conserver la preuve d'achat des deux produits éligibles achetés simultanément ;
- Se connecter à l'adresse suivante : www.jeu-candia-chandeleur.fr jusqu'au 10/04/2024 inclus (heure de connexion en France Métropolitaine faisant foi) ;
- Renseigner sur le formulaire, dans la partie réservée à cet effet, les informations suivantes : civilité, prénom, nom, adresse e-mail, date de naissance, adresse postale, code postal, ville, catégorie et nom du 1er produit éligible acheté, catégorie et nom du 2ème produit éligible acheté et télécharger sa preuve d'achat ;
- Cocher la case « Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement et en accepter les modalités. » ;
- Cocher la case « En cochant cette case, j'accepte que mes données soient traitées par la Société Organisatrice dans le cadre de ce jeu concours. ».

5.2 - Participation

La participation sera prise en compte à l'instant où le participant clique sur le bouton « Je participe » en bas du formulaire de participation et après avoir complété l'ensemble des champs obligatoires.

Une seule participation par foyer (même nom, même prénom et même adresse postale) et par adresse e-mail pendant toute la durée du Jeu sera acceptée.

5.3 – Généralités

Toute inscription ou participation, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent Règlement et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant. Les Sociétés Organisatrices se réservent alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

Article 6 - Détermination des gagnants

6.1 – Abonnements de 3 mois de cours de cuisine en ligne sur www.academiedugout.fr

Les 500 000 premières participations valides recevront un e-mail avec un code cadeau « Académie du Goût » ainsi que les instructions pour en profiter. Un code cadeau « Académie du Goût » donne droit à trois mois d'abonnement gratuit de cours de cuisine en ligne par la société Académie du Goût.

Il ne sera attribué qu'un seul abonnement de 3 mois de cours de cuisine en ligne sur www.academiedugout.fr par foyer (même nom, même prénom et même adresse postale) et par adresse e-mail pendant toute la durée du Jeu.

6.2 – Repas de chef à domicile

Un tirage au sort sera effectué le 19/04/2024 par TLC Marketing France afin de déterminer les deux gagnants (ainsi que quatre suppléants) des repas de chef à domicile parmi l'ensemble des participations conformes au présent Règlement.

Dans le cas où l'un des deux gagnants des repas de chef à domicile se verrait refuser la dotation ou ne confirmerait sa volonté de bénéficier de la dotation dans le délai prévu dans le présent Règlement, la dite dotation serait alors offerte au premier suppléant, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. A nouveau, sans réponse de la part du premier suppléant dans le délai prévu dans le présent Règlement ou sans accord positif de sa part de bénéficiaire de la dotation, la dotation serait alors proposée au second suppléant, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Et ainsi de suite jusqu'à ce que les deux repas de chef à domicile soient réalisés.

Article 7 - Remise des dotations

7.1 – Abonnements de 3 mois de cours de cuisine en ligne sur www.academiedugout.fr

Les gagnants recevront par e-mail, à l'adresse communiquée par le participant au moment de l'inscription, sous 2 semaines maximum à compter de la date de leur

participation sur le site dédié à l'opération, leur code cadeau pour bénéficier de leur abonnement de 3 mois de cours de cuisine en ligne sur www.academiedugout.fr et toutes les modalités pour en bénéficier. Les codes cadeau sont valables jusqu'au 30/06/2024. Passée cette date, la dotation sera perdue.

7.2 – Repas de chef à domicile

Les deux gagnants des repas de chef à domicile seront contactés par e-mail, à l'adresse communiquée par le participant au moment de l'inscription, par la conciergerie de TLC Marketing France dans un délai d'une semaine suivant la date du tirage au sort, soit au plus tard le 26/04/2024. Les deux gagnants devront confirmer leur souhait de bénéficier de leur gain sous 7 jours calendaires suivant la date de réception de l'e-mail de la conciergerie de TLC Marketing France et communiquer leur numéro de téléphone afin d'être recontactés pour l'organisation de leur repas de chef à domicile. Ce repas doit être organisé avant le 30/06/2024 et effectué le 31/12/2024 au plus tard.

Si les dotations ne pouvaient être distribuées pour toutes raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice et notamment pour toutes difficultés dans le nom ou l'adresse du destinataire, cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

Article 8 - Respect des règles

Il est interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au présent Règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation, d'éliminer et/ou de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu (notamment fausse déclaration d'identité, participation par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées et plus généralement par tous moyens frauduleux). La Société Organisatrice pourra procéder aux vérifications nécessaires concernant les informations fournies par les participants lors de leur inscription.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu toute dotation acquise frauduleusement.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler ou modifier le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit et empêchent le bon déroulement du Jeu.

Article 9 - Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, les participants en seront dument informés.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son fait, les sites Internet du Jeu ou relayant le Jeu sont indisponibles.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de toutes pertes ou détérioration lors de l'envoi de la dotation. La Société Organisatrice décline toutes responsabilités concernant le bon fonctionnement des dotations et exclue toutes garanties à leurs égards. La Société Organisatrice décline également toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation gagnée.

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via son site Internet. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Article 10 - Propriété Intellectuelle

Les éléments figurant sur tous les supports servant à l'annonce du Jeu ou hébergeant le Jeu sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation ou adaptation d'une partie ou de l'intégralité de ces supports servant à l'annonce, à l'organisation et au déroulement du Jeu est strictement interdite.

Article 11 - Informatique & Libertés

La Société organisatrice s'engage à collecter et à traiter toute donnée à caractère personnel en conformité avec la réglementation en vigueur, et notamment la réglementation française applicable en matière de protection des données personnelles (à savoir la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée notamment par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles) ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (2016/679) (« RGPD »).

Les données à caractère personnel sont destinées à la Société Organisatrice pour la gestion du Jeu, notamment pour permettre la prise en compte de la participation, la détermination du/des gagnant(s), l'attribution et acheminement de la/des dotation(s) ou encore le remboursement des frais de participation. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice et à son prestataire dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des Participants.

La base légale du traitement est le consentement : l'action de participer au jeu-concours dans les conditions décrites ci-dessus valant consentement.

Les Sociétés Organisatrices ne collectent que les données personnelles strictement nécessaires au regard des finalités du traitement : civilité, prénom, nom, adresse e-mail, date de naissance, adresse postale.

Les données à caractère personnel collectées sont susceptibles d'être transférées aux prestataires techniques de la Société organisatrice et/ou prestataires assurant l'envoi

de la/des dotation(s) : TLC Marketing France, située 92 avenue de Wagram, 75017 Paris, dans le cadre du présent Jeu.

Conformément aux articles 15 à 22 du RGPD, toute personne physique concernée justifiant de son identité, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données personnelles la concernant et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort de ces mêmes données après la mort. Ainsi, les participants au Jeu peuvent disposer de ces droits, en adressant leur demande écrite et en joignant un justificatif d'identité, par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, au Délégué à la Protection des données du Groupe Sodiaal :

Annabel Francony Legros

- Par e-mail : annabel.legros@sodiaal.fr
- Par téléphone : +33 (0)1 44 10 90 71
- Par courrier : Sodiaal, 200/216 rue Raymond Losserand 75014 Paris

Si après nous avoir contactez, vous estimez que vos droits en matière de protection de données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés. Les coordonnées de la CNIL sont disponibles à l'adresse suivante : <https://cnil.fr/>.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation et dotation.

La Société Organisatrice supprimera les données personnelles collectées pour la gestion du jeu [3 mois après la date de fin de validité de la dotation].

Le cas échéant, les données personnelles collectées sont susceptibles d'être conservées plus longtemps au titre d'obligations légales spécifiques ou en cas de contentieux.

La Société Organisatrice pourra utiliser les données à caractère personnel à des fins de prospection commerciale, si le participant l'y a expressément autorisé lors de son inscription, en cochant la case prévue à cet effet.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données, à l'adresse suivante :

Annabel Francony Legros

- Par e-mail : annabel.legros@sodiaal.fr
- Par téléphone : +33 (0)1 44 10 90 71
- Par courrier : Sodiaal, 200/216 rue Raymond Losserand 75014 Paris

Article 12 - Réclamations

Toute réclamation concernant l'interprétation, l'application et/ou les cas non prévus par le présent Règlement devra être adressée à l'adresse suivante :

**TLC Marketing France
Opération « Candia Chandeleur »
92 avenue de Wagram
75017 Paris**

Vous pouvez également contacter le Service Consommateurs de TLC Marketing France :

- Par e-mail : candia-chandeleur@tcrewards.com (Objet : Opération « Candia Chandeleur » / Vos nom et prénom)
- Par téléphone : 09 74 59 17 70 (Appel non surtaxé, prix d'un appel local, tarif en vigueur selon opérateur. Ligne active du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30, hors jours fériés)

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 6 mois suivant la date de clôture du jeu, soit au plus tard le 10/10/2024 inclus.

Article 13 - Accès au règlement et modification

Le règlement est disponible gratuitement sur le site Internet du Jeu pendant toute la durée du Jeu.

Toute modification substantielle des modalités prévues au présent règlement fera l'objet d'une annonce sur le site du Jeu.

Article 14 - Loi applicable

Le présent Jeu est exclusivement régi par la loi française.